

Référentiel pour l'accueil des camping-cars dans les collectivités (communes, communautés de communes...)

• Aire de Service

- Sol plat, stabilisé, facile d'accès, pas d'obstacles en hauteur à moins de 3,5m minimum
- Point d'eau
- Vidoir pour cassettes (Eaux Noires)
- Point de vidange (Eaux Grises)
- Collecte des ordures assurée

• Aires de Stationnement

- Aire de Stationnement dédiée à ce public
- Sol plat, stabilisé, facile d'accès, pas d'obstacles en hauteur à moins de 3,5m minimum
- Si les emplacements sont matérialisés, ils feront au moins 5m x 8m
- Collecte des ordures assurée